il devra nécessairement en résulter une perte de vitesse dans les allures, puisque la foulée des membres postérieurs ne recouvrira pas celle des antérieurs, et qu'à chaque pas il y aura retard dans la progression de tout l'espace compris entre ces deux foulées ; mais en outre, cette grande longueur de la colonne vertébrale, impliquant sa flexibilité, doit encore avoir pour conséquence tous les inconvéniens que nous avons signalés en parlant du dos ensellé.

L'excès de la hauteur sur la longueur, en d'autres termes, la trop grande brièveté du corps entraîne des conséquences tout à fait inverses. Avec ce défaut de proportions les allures doivent être nécessairement plus rapides, puisque la foulée des membres postérieurs dépasse celle des antérieurs; mais le cheval ainsi conformé est exposé *à forger* et à s'atteindre le tendon ; à chaque instant, il est menacé de chute, parce que les membres antérieurs ne peuvent se dérober assez tôt sous le poids du corps, pour étayer le centre de gravité trop rapidement déplacé. Enfin, comme nous l'avons indiqué, en parlant du *dos de mulet,* il est peu souple dans les mouvemens, et a les réactions très-dures. Admettons maintenant que l'animal soit trop élevé du derrière et trop bas du devant. Par le fait même de cette disposition, les extrémités antérieures surchargées ne pourront que se dérober difficilement sous le poids du corps. Les postérieures, au contraire, se trouveront dans les conditions les plus favorables pour la rapidité de leurs actions. De là, conséquemment, les dangers pour l'animal de forger, de s'atteindre, de butter et de tomber.

Lorsqu'au contraire l'animal est élevé du devant et bas du derrière, les allures sont raccourcies, car les membres postérieurs surchargés ont moins de force pour imprimer à la masse son impulsion progressive.

La tête, que nous avons prise pour unité de mesure, peut elle-même pécher par un défaut de proportion; elle peut être en effet ou trop courte ou trop longue par comparaison avec le corps de l'animal. Pour s'assurer de ce défaut, il suffit d'apprécier si sa longueur géométrale est comprise plus ou moins que deux fois et demie dans la hauteur et dans la longueur du corps. Si la tête est trop longue, elle surcharge les parties antérieures, et pèse à la main du cavalier. Si elle est trop courte, l'effet du balancier qu'elle représente avec l'encolure est en partie annulé. Dans les chevaux de selle, il résulte de ces défauts de proportions de la tête, des inconvéniens dont on parlera en traitant de l'embouchure du cheval.

Le principe fondamental que nous venons d'énoncer est le seul, dans le système des proportions, dont le raisonnement ait démontré la justesse, le seul conséquemment qui soit admissible. Si l'on veut, en effet, comme Bourgelat l'a indiqué, diviser l'unité de mesure en *primes* et en *points,* et chercher à évaluer prime par prime et point par point les dimensions relatives que doit avoir chaque partie, on est conduit ainsi à des conclusions le plus souvent arbitraires, et quelquefois tout à fait erronées. Si l'on admet, par exemple, avec ce célèbre hippiatre, que le genou bien conformé doit avoir dans sa largeur seulement la moitié du tiers de la longueur entière de la tête, on est amené par là à considérer comme défectueux un genou qui présentera de plus grandes dimensions, et cependant il est bien démontré par les lois physiques que le genou ne saurait être trop large; il en est de même pour le jarret, pour toute autre articulation, et si l'on veut être fidèle aux principes du système, on sera conduit à cette étrange conclusion : que lorsque les rouages d'une machine se trouvent dans les conditions les meilleures pour produire le plus d'effet possible, ils sont cependant mal construits.

Le système des proportions a encore le défaut d'établir une similitude complète entre tous les chevaux; en sorte que, quels que soient leur volume, leur taille et l'ensemble de leur conformation, néanmoins ils doivent tous avoir leurs différentes parties *proportionnelles;* car telle est la propriété géométrique des choses *semblables.* Or, si l'on admet cette assertion, on est encore conduit à cette conclusion fausse, que l'avant-bras du cheval de manége doit être à l'avant-bras du cheval de course, comme le canon du premier est à celui du second. Tandis que nous avons démontré que les rapports entre ces deux régions devaient être, dans l'un et l'autre cheval, tout à fait inverses.

Nous pourrions citer beaucoup d'autres exemples, pour prouver que le système des proportions est dans ses détails tout à fait inapplicable, et qu'on ne saurait, du moins pour ce qui concerne la vétérinaire et le choix des animaux, assigner d'une manière fixe et durable des dimensions relatives aux différentes régions du corps.

Section VI. — *Des aplombs.*

On entend en extérieur, sous le nom d'*aplomb,* la répartition *régulière* du poids du corps sur les quatre extrémités; je dis régulière et non pas égale, parce que le centre de gravité dans les animaux, se trouvant plus rapproché des membres antérieurs, doit les surcharger davantage que les postérieurs; nous avons vu du reste, en examinant leur conformation, que les premiers étaient plus favorablement disposés pour représenter des colonnes de soutien, tandis que les seconds pouvaient être plutôt comparés à de véritables ressorts destinés, par leur détente, à communiquer à la masse son impulsion en avant.

On s'assure de la régularité des aplombs dans les membres en comparant leur direction avec celle de certaines lignes verticales appelées *lignes d'aplomb,* qui, dans l'état le plus parfait de conformation, indiquent quelle doit être sous le corps la position des colonnes de soutien, pour que le poids en soit réparti régulièrement sur elles; et quelle doit être aussi dans chaque membre la disposition des pièces osseuses pour que toutes portent exactement les unes sur les autres, et que le poids dont elles sont chargées se trouve régulièrement distribué sur la face plantaire du pied.

Le tableau suivant indique la direction des lignes d'aplomb, et les inconvéniens qu'entraîne l'interversion de cette direction.